

Élections

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1039

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dernières tendances

(jd) A l'approche des élections fédérales, les observateurs politiques mais aussi les stratégies des partis cherchent à cerner les tendances du corps électoral. A partir de ces indices les premiers espèrent pouvoir établir des pronostics et les seconds mieux cibler leur campagne.

A cet égard les élections cantonales offrent un champ d'observation privilégié. Près d'un tiers des électrices et des électeurs ont fait leur choix au cours des premiers mois de 1991 (Bâle-Campagne, Tessin, Lucerne, Zurich et les Grisons). Si l'on y ajoute les cantons qui

la percée printanière des écologistes zurichois. Par ailleurs l'affaiblissement constant de l'identification partisane rend l'électeur plus mobile, plus sensible à un thème particulier, thème dont il est difficile de prévoir le contenu six mois à l'avance.

Néanmoins le tableau dressé par la NZZ (11 mai 1991), s'il ne permet pas de brosser aujourd'hui déjà le portrait du prochain Conseil national, ne manque pas d'intérêt. Il montre tout d'abord que l'érosion des partis gouvernementaux, caractéristique des années huitante, a

cessé sauf pour les démo-chrétiens. Par contre les écologistes, là où ils sont déjà bien implantés, maintiennent difficilement leurs positions. Quant aux petits partis (Alliance des indépendants, évangéliques, extrême-gauche, nationalistes et automobilistes), ils ont bien de la peine à résister. Néanmoins l'apparition soudaine de la Ligue des Tessinois — 12 sièges aux dernières élections cantonales —, troisième force politique du canton italoophone à son premier essai, montre que le mécontentement des électrices et des électeurs peut rapidement modifier un paysage politique qui reste par ailleurs marqué par la stabilité. Reste que ces coups de gueule ne portent pas à conséquence sur le plan fédéral, du fait du nombre limité de sièges

auquel ont droit les cantons d'une part et parce que le vote de protestation ne survient jamais simultanément sur l'ensemble du territoire d'autre part. ■

Résultats des élections des Parlements cantonaux en 1990/91

	VD	BE	GL	JU	ZG	BL	TI	LU	ZH	GR
Démocrates-chrétiens	4 (-1)	3 (-2)	15 (-2)	21 (-1)	36 (-2)	13 (+1)	27 (-1)	82 (-3)	13 (-4)	39 (+1)
Radicaux	71 (+1)	35 (-5)	23 (-2)	15 (-1)	25 (-4)	24 (+1)	29 (-4)	57 (+1)	50 (+4)	24 (-3)
Socialistes	52 (-)	57 (+3)	15 (+2)	12 (+1)	11 (+1)	21 (-)	9 (-2)	16 (+5)	43 (+9)	8(+2)
Démocrates du centre	15 (+2)	71 (+2)	23 (-1)	1 (-)	-	9 (-)	2 (-)	-	37 (+6)	42 (+1)
Libéraux	42 (-3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verts	12 (+7)	12 (-)	4 (+3)	-	5 (+2)	8 (-2)	1 (-2)	13 (-3)	20 (-2)	-
Extrême gauche	4 (+1)	0 (-5)	-	0 (-2)	-	-	10 (-3)	-	-	-
Indépendants	0	3 (-1)	-	-	-	0 (-1)	-	-	3 (-7)	-
Évangéliques	-	4 (-2)	-	-	-	4 (-)	-	-	6 (-5)	-
Démocrates suisses	0 (-6)	3 (-2)	-	-	-	5 (+1)	-	-	4 (-2)	-
Automobilistes	-	1 (+1)	-	-	-	0	-	-	2 (+2)	-
Autres	-	11 (+2)	-	11 (+2)	3 (+3)	-	12 (+12)	2 (-)	2 (-1)	7 (-1)

ont connu des élections en 1990 (Vaud, Berne, Glaris, Jura et Zoug), on dispose d'informations sur une grande partie du corps électoral helvétique.

Les choses ne sont pourtant pas si simples. Même si les cantons constituent les cercles électoraux lors des élections fédérales, il est téméraire d'extrapoler à partir des scrutins cantonaux des conclusions sur l'échéance électorale de cet automne. L'électeur, l'électrice qui désigne ses députés au Grand Conseil détermine son choix dans un contexte cantonal marqué par des problèmes spécifiques. Cette différence de contexte explique les variations fréquentes du pourcentage des voix qu'obtiennent les partis lorsque des élections fédérales et cantonales se déroulent dans un faible intervalle de temps. Il n'est que de se rappeler la déception de ceux qui avaient annoncé une nouvelle majorité rose-verte pour les élections de 1987, à la suite de

COURRIER

Les socialistes et la sécurité

Le groupe parlementaire socialiste a commis une très mauvaise action — dont certains adhérents lucides et clairvoyants ont probablement honte — en portant plainte pénale contre des personnalités militaires et civiles à propos de P26 et P27.

Ces personnalités, pleinement conscientes de leurs responsabilités, ont agi conformément à ce qui leur a semblé être leur devoir civique et ne peuvent être poursuivies de ce fait. S'agissant d'organisations secrètes, il était évidemment exclus qu'ils en saisissent quiconque et, notamment, le Parlement.

Il est inimaginable qu'on leur cherche noise aujourd'hui pour les responsabili-

tés qu'ils ont endossées lorsqu'ils étaient en charge et qu'on voudrait leur reprocher.

Oui, la plainte pénale dirigée contre eux est une très mauvaise action qui disqualifie les responsables socialistes.

Cette affaire me paraît s'inscrire dans le problème actuel de la surveillance du Service de renseignements de l'armée par les parlementaires.

Nos informateurs veulent toujours être absolument sûrs que leur collaboration restera secrète en tout temps. Dès lors qu'il y aurait un contrôle parlementaire, ils ne nous renseigneraient simplement plus.

Etant acquis qu'un contrôle parlementaire porterait, de ce fait, atteinte à la sécurité de notre pays privé de sources de renseignements, seul l'exercice de ce contrôle par le Conseil fédéral — tel qu'il est prévu dans l'organigramme — serait de nature à prévenir cet affaiblis-